Parties communes
LOT A Logement du rez-de-chaussée avec caves
Cour, jardin et terrasse en jouissance privative au profit du LOT A
LOT B Logement du 1er étage avec caves
Terrasse en jouissance privative au profit du LOT B
LOT C Logement du 2ème étage avec grenier et caves
Terrasse en jouissance privative au profit du LOT C

A la demande des parties
La surface de la plate-forme du rez-de-chaussée arrière est à usage privatif et exclusif au profit du copropriétaire du LOT A. Les frais d'entretien et de rénovation du revêtement de ce toit, sont à charge exclusive du copropriétaire du LOT A. Celui-ci aura la faculté d'y déposer des panneaux solaires sans que les copropriétaires de l'immeuble ne puissent s'y opposer et moyennant l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.

ANDERLECHT
8 DIVISION - SECTION H
n°638P11

Servitudes:
Les parties ont été dûment informées de ce que tous les ouvrages et charges qui demeurent lors de la division des fonds, qui sont apparents lors de cette division et qui présentent une utilité pour l'un ou l'autre des fonds peuvent être considérés par leur bénéficiaire comme une servitude par destination du propriétaire à charge de l'autre fonds.

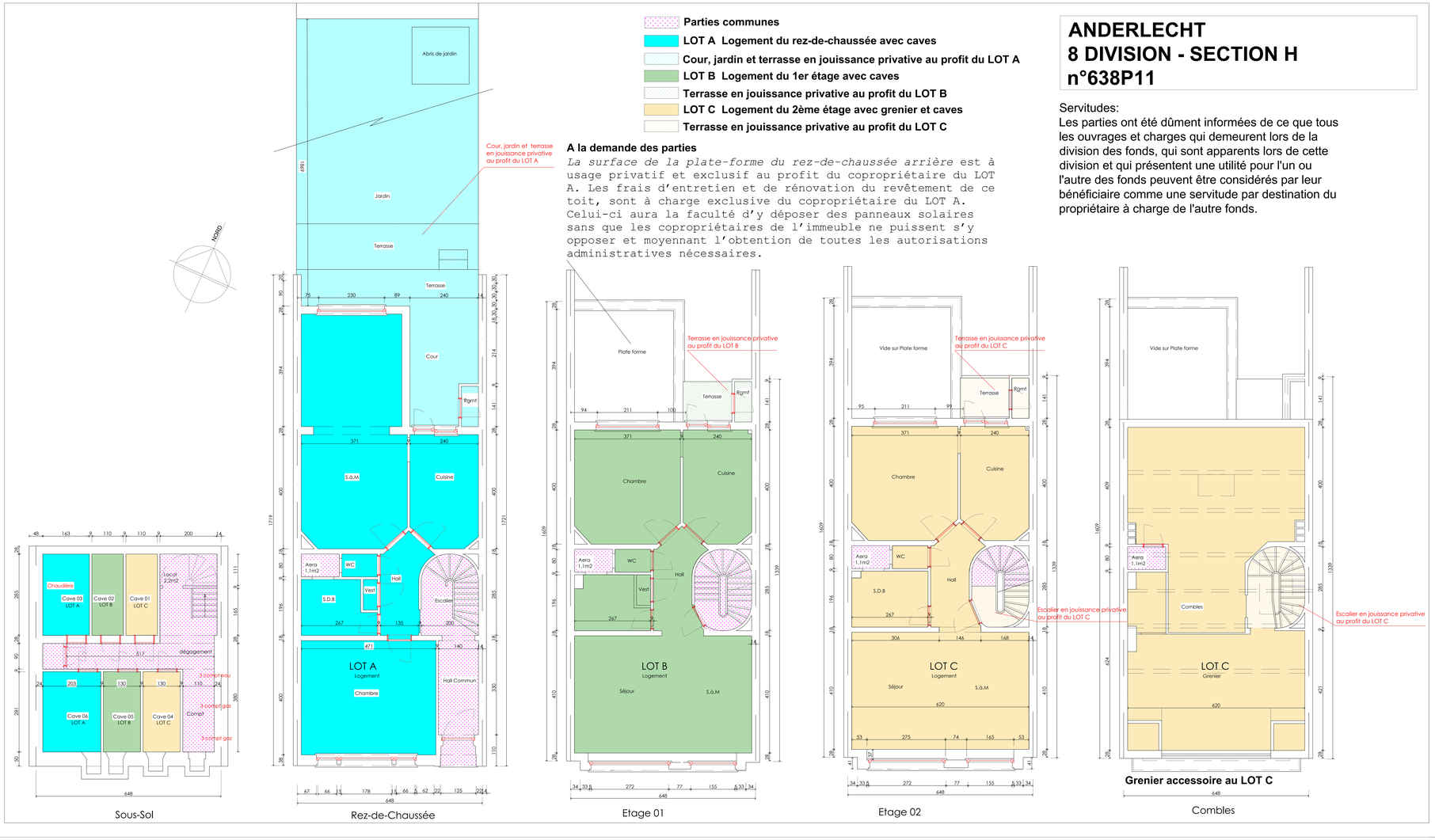

PROPRIETE SISE A ANDERLECHT
Rue Jean Noté n°23

Demandeur:

Dressé par:
La SRL GEOXPERT
Géomètre-Expert Immobilier
123, avenue de Mai 1200
Woluwe-Saint-Lambert
Gsm : 0470.95.57.274
Email :geoxpert@outlook.be

NOTE

A la demande des parties

La surface de la toiture principale à deux versants est à usage privatif et exclusif au profit du LOT C. Les frais d'entretien et de rénovation du revêtement de cette toiture sont à charge exclusive du copropriétaire du LOT C. Celui-ci aura la faculté d'introduire un permis d'urbanisme pour apporter des modifications à cette toiture, déposer des panneaux solaires, sans que les copropriétaires de l'immeuble ne puissent s'y opposer et moyennant l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires.

DELIMITATION DES PARTIES PRIVATIVES ET DES PARTIES COMMUNES

PLAN DES DIFFERENTS NIVEAUX

Numéro de plan PRECAD:

dossier n° 25/730	Bruxelles: 7/07/2025	dessiné par M.EL.A.
plan n° 2a	modifié et complété le	ECH. 1/100